

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Frédérique Barrette](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1c653814c61b27473ea8185b>

Date d'obtention : 2021-04-14 20:10:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'en aucun temps, je dois consulter les photos s'apparentant à de la pornographie juvénile. Je dois aussi contacter les policiers pour chaque situation de sextage et compléter la trousse.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Beaucoup de choses ! J'étais plutôt confuse lorsque j'étais confrontée à ce genre de situation. Maintenant, je suis mieux outillé afin d'intervenir. J'aime que chacun des rôles soit définis afin que l'on puisse être constant dans nos interventions avec les jeunes.
Merci !

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention de poser les bonnes questions et de m'assurer de rassurer le/la jeune devant moi.